

Membres du groupe ayant participé aux travaux : Mmes et M. C. Gourdin, H. Levionnais, J-L Marida, C. Prudhomme, E. Roguet, M. Roguet et S. Huszti.

Membres excusés : Mmes C. Morlec et M. Cicutti.

### **I. Installation de la commission :**

En l'absence de Mme Morlec, adjointe aux affaires scolaires de la municipalité de Montreuil, retenue par un impératif familial non prévu lors de l'établissement du calendrier, la séance est présidée par M. Marida, adjoint aux affaires scolaires dans la commune de Saint-Ouen-Les-Vignes. Les objectifs, le contenu et la méthode de travail proposés au groupe « Ecoles cantines » ont été définis en commun par Mme Morlec et M. Marida.

Après les réunions d'information de mai 2016, la mise en place du groupe « Ecoles cantines » s'intègre dans le processus de réflexion engagé par la municipalité en vue d'élaborer une charte de cadrage sur une éventuelle fusion des communes de Montreuil et de Saint-Ouen-Les-Vignes (et potentiellement d'autres communes). Ce document sera soumis aux Audoniens lors d'une consultation électorale dont le résultat sera entériné par les conseils municipaux.

La présente réunion a pour but de préciser les objectifs, la méthode de travail, le calendrier, ainsi que les moyens de communication retenus par les membres du groupe. Elle doit également permettre de recenser les questions suscitées par le thème et de préparer l'état des lieux. Il est souhaité que les échanges se fassent dans le respect des personnes, des opinions et des interrogations. Sachant qu'il n'y a pas de réponse attendue, tout sujet, toute question relevant du thème est légitime et pourra être abordée avec l'ouverture d'esprit qui sied à ce type de réflexion.

L'ordre du jour proposé étant validé, le groupe de travail examine chacun des points proposés.

### **II. Présentation des participants :**

Un tour de table permet à chacun de se présenter. Le groupe est composé de :

- . la directrice de l'école de Saint-Ouen-Les-Vignes,
- . une ancienne conseillère municipale en charge des affaires scolaires,
- . la vice-présidente de l'APE de Saint-Ouen-Les-Vignes,
- . une personne membre de l'APE de Saint-Ouen-Les-Vignes représentante des parents d'élèves au Conseil d'école et à la commission cantine,,
- . une enseignante de Limeray mère d'un futur élève de Saint-Ouen-Les-Vignes,
- . une habitante de Saint-Ouen-Les-Vignes intéressée par le thème,
- . l'adjoint aux affaires scolaires de Saint-Ouen-Les-Vignes.

Le groupe au complet comptera également, parmi ses membres :

- . Mme Morlec adjointe aux affaires scolaires de la municipalité de Montreuil,
- . Mme Cicutti conseillère municipale à Montreuil,
- . Mme Meslet administrée de Montreuil.

Le groupe a regretté l'absence, lors de cette réunion de cadrage, de membres appartenant à la commune de Montreuil ; absence due, pour ce qui concerne deux élues à des circonstances exceptionnelles. L'habitante inscrite au groupe de travail avait bien été informée par courrier de la tenue de cette réunion. Le groupe aurait également trouvé souhaitable la participation d'une personne de l'équipe enseignante de Montreuil.

Toute personne souhaitant rejoindre le groupe sera la bienvenue.

Depuis, Mme Morlec a été informée par téléphone du déroulement de la réunion et la date de la prochaine séance lui a été communiquée.

## II. Objectifs :

Les travaux et réflexion du groupe devront permettre d'atteindre les sept objectifs suivants :

1. Lister l'ensemble des questions et problèmes concernant le thème de travail.
2. Etablir un état des lieux comparatif : biens, avoirs, personnels, usagers, services à la population mis en place (type, horaires, coût aux usagers, coût communal).
3. Recenser de manière argumentée les avantages et les inconvénients attendus d'une fusion.
4. Formuler des orientations et des propositions.
5. Retenir un ou deux axes prioritaires.
6. Faire une synthèse des conclusions du groupe.
7. Mettre à la disposition des citoyens la réflexion du groupe.

## III. Méthode de travail :

Celle-ci alternera, en fonction des nécessités, des travaux en plénière ou en groupes, des temps d'audition d'experts - si le groupe l'estime nécessaire - et des phases de synthèse.

## IV. Calendrier :

*Séquence 1* : Listage des questions et problèmes.

Etablissement d'un canevas pour dresser l'état des lieux.

Fixation du calendrier des travaux.

*Séquence 2* : **mardi 21 février 19h mairie de Saint-Ouen.**

Etat des lieux .

Analyse de l'état des lieux.

*Séquence 3* : Examen des questions et problèmes recensés.

Audition, si nécessaire d'experts.

Etablissement d'un état comparatif des avantages et des inconvénients d'une fusion.

Formulation d'orientations et ou de recommandations.

*Séquence 4* : Synthèse.

Choix d'un ou deux axes prioritaires.

Le groupe estime que certaines séquences dont le contenu est particulièrement dense nécessiteront plusieurs réunions de travail.

## V. Questions et problèmes :

Les questions et interrogations des membres du groupe de travail reprennent et précisent celles émises lors des réunions publiques d'information et tournent autour de l'avenir des écoles et des cantines.

Une fusion des deux communes en une commune nouvelle :

- . implique-t-elle la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ou le maintien de deux écoles séparées?
- . conduit-elle à la construction d'une école unique ?
- . entraîne-t-elle une globalisation des effectifs des élèves (quels sont les effectifs pris en compte pour la création ou la suppression de postes ?) ?

La commune de Montreuil veut-elle absolument le maintien d'un RPI ?

En cas de fusion avec Saint-Ouen-Les-Vignes et du maintien de deux écoles séparées, est-ce que Montreuil restera en RPI avec Neuillé ?

Dans l'hypothèse de la création d'un RPI Montreuil-Saint-Ouen-Les-Vignes:

- . qu'en serait-il du personnel communal affecté aux écoles ?
- . quelles seraient les conséquences sur la vie des villages ?
- . quelles seraient les conséquences organisationnelles : horaires scolaires... ?
- . quelles seraient les conséquences financières ?
- . quelles seraient les conséquences pour la vie des enfants et des familles (contrainte de fréquentation

d'une cantine en raison du déplacement pour des enfants qui auparavant mangeaient au sein de leur famille) ?

Dans l'hypothèse de la création d'une commune nouvelle et/ou d'un RPI y aura-t-il une ou deux cantines ?

Il a été procédé à l'occasion des échanges à un bref historique de l'évolution du nombre d'élèves et de classes par Mme Gourdin. Celui-ci figurera dans l'état des lieux final.

## **VII. Etat des lieux :**

Compte tenu du temps consacré aux questions précédentes, il est convenu pour accélérer les travaux d'étudier la proposition de canevas d'état des lieux préparée par l'animateur du groupe. La proposition convient à tous en y ajoutant :

- . la mention du nombre et du pourcentage de rationnaires à la cantine,
- . le Conseil d'Ecole la rubrique 10,
- . l'existence ou non d'un centre de loisirs ALSH.

Le point VI concernant les documents de communication étant reporté à la prochaine séance, la réunion se termine par une répartition des différentes rubriques de l'état des lieux entre les membres disposant d'éléments pour les remplir :

- . rubriques pédagogiques, Mme Huszti,
- . rubrique parents d'élèves, Mmes Prudhomme et Levionnais,
- . éléments financiers, M. Marida.
- . éléments concernant Montreuil, Mme Morlec avec les personnes de Montreuil concernées et compétentes pour chacune des rubriques (équipe enseignante, parents d'élèves...).

***Il serait souhaitable que les éléments nécessaires à l'établissement de l'état des lieux soient adressés à J-L Marida pour le 14 février.***

Que les participants soient remerciés pour leur disponibilité et leur engagement dans la vie de la commune.